

**OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC
DROITS D'OCCUPATIONS COMMERCIALES
TARIFS ET REDEVANCES 2026
REVISION
Réf. 2025 / 125**

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 (2°) et L.2122-23,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 relative au nouveau règlement des terrasses et occupations du domaine public et à la création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public,
- La décision du 30 décembre 2024 révisant les tarifs et redevances d'occupations commerciales,
- L'arrêté municipal portant sur le règlement des terrasses et occupations commerciales en date du 9 janvier 2024,
- Le budget de l'exercice en cours.

CONSIDERANT :

- La nécessité de procéder à la révision pour l'année 2026 des tarifs applicables aux occupations commerciales du domaine public (terrasses, étalages, chevalets, etc.), donnant lieu au paiement d'une redevance.
- La nécessité de procéder à une révision de la tarification municipale correspondant à une hausse de 2 % par rapport à l'année 2025.

DECIDONS CE QUI SUIIT :

Article 1^{er}. - Les tarifs et redevances des droits d'utilisation du domaine public sont fixés selon le tableau ci-dessous :

LIBELLE PRIX	UNITE	TARIF 2025	TARIF 2026
--------------	-------	------------	------------

Minimum de perception à appliquer par redevable	Unité	38,23 €	38,99 €
---	-------	---------	---------

Présentoir de revues d'information	Unité/an	66,09 €	67,41 €
Stores, store banne, store double pente	m²/an	10,31 €	10,52 €
Joues latérales transparentes (terrasse semi-fermée)	m linéaire/an	10,31 €	10,52 €
Tente 3 côtés à parois transparentes souples (terrasse semi-fermée) / surface toit + 3 côtés	m²/an	10,31 €	10,52 €
Tente 4 côtés à parois transparentes souples (terrasse fermée) / surface toit + 4 côtés	m²/an	10,31 €	10,52 €
Etalage jusqu'à 10 m² (hors jours de Braderie) pour lesquels les tarifs de la braderie décidés par les organisateurs s'appliquent)	m²/an	27,16 €	27,70 €
Etalage au-delà de 10 m² (hors jours de Braderie pour lesquels les tarifs de la braderie décidés par les organisateurs s'appliquent)	m²/an	51,71 €	52,74 €
Vitrine extérieure – Parterre fleuri	m²/an	15,14 €	15,44 €
Marquise – Auvent non intégré dans la construction	m²/an	10,31 €	10,52 €
Lanterne, projecteur	Unité/an	15,14 €	15,44 €

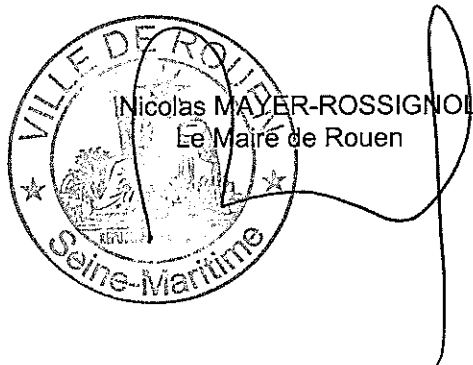
Article 2.- Il est précisé que les tarifs annuels sont dus intégralement pour toute installation existante ou mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2026.

Article 3.- Dans le cadre d'une cession d'un fonds de commerce en cours d'année, les installations commerciales ayant déjà fait l'objet d'une taxation au titre de l'année 2026 ne feront pas l'objet d'une taxation supplémentaire, quelle que soit la date d'effet du nouvel arrêté.

Article 4.- Les recettes en résultant seront imputées au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7318 (autres taxes) du budget.

Article 5.- M. le Directeur Général des services de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera insérée au registre des délibérations.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, le 25 novembre 2025



The image shows an official circular stamp of the 'VILLE DE ROUEN' and 'Seine-Maritime'. The stamp features a central emblem and the text 'VILLE DE ROUEN' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom. Overlaid on the stamp is the printed name 'Nicolas MAYER-ROSSIGNOL' and the title 'Le Maire de Rouen'. To the right of the stamp is a large, handwritten signature in black ink.

M. le Maire informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site ' Télérecours Citoyens ' à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du CJA.

Rampe lumineuse	m linéaire/an	15,14 €	15,44 €
Séparateur	m linéaire/an	10,36 €	10,57 €
Jardinière (hors emprise terrasse)	m linéaire/an	15,14 €	15,44 €
Exposition de cycles, motocycles ou véhicules jusqu'à 10 m ²	m ² /an	26,40 €	26,93 €
Exposition de cycles, motocycles ou véhicules au-delà de 10 m ²	m ² /an	50,25 €	51,25 €
Platelage sur chaussée	m ² /an	50,25 €	51,25 €
Platelage sur trottoir	m ² /an	25,79 €	26,31 €
Chevalet publicitaire	Unité / an	330,65 €	337,26 €
Attributs, publicités, motifs et supports publicitaires placés à titre provisoire et dans un but commercial	Unité / an	647,80 €	660,76 €

Terrasses (en €/m²/an)

	Secteur centre-ville Rive Droite piétonne Secteur 1		Secteur centre-ville rive droite intra boulevards + rue J. d'Arc entre les boulevards et la place B. Tissot + Place B. Tissot Secteur 2		Périphérie et rive gauche Secteur 3	
	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Terrasse ouverte jusqu'à 10m²	30,67 €	31,28 €	25,57 €	26,08 €	18,16 €	18,52 €
Terrasse ouverte de 11m² à 50 m²	56,20 €	57,32 €	51,10 €	52,12 €	41,34 €	42,17 €
Terrasse ouverte de 51m² à 100m²	79,04 €	80,62 €	73,94 €	75,42 €	61,26 €	62,48 €
Terrasse ouverte de 101m² et plus	103,16 €	105,22 €	98,06 €	100,02 €	84,05 €	85,73 €